



CHSCT du 27 mai 2019

COMPTE RENDU

La CGT Finances Publiques était représentée par Samuel GRENIER et Sandrine MOUTON, nous avons renvoyé l'administration à notre liminaire du 21 mai 2019, date de la première convocation du CHSCT.

La Direction nous a informé qu'elle refusait de convoquer un CHSCT spécifique concernant le droit de retrait des agents et les risques liés à l'épisode neigeux des 30 et 31 janvier 2019 malgré la demande écrite signée par l'ensemble des membres du CHSCT.

En se comportant de la sorte, la Direction va à l'encontre du règlement intérieur du CHSCT de l'Aisne qui prévoit, dans son article 3, que le CHSCT peut être réuni suite à la demande écrite d'au moins trois représentants titulaires du CHSCT.

La CGT n'en restera pas là, et mettra tout en œuvre pour que ce CHSCT spécifique relatif à la sécurité des agents puisse enfin se tenir !

Les sujets suivants ont été abordés :

1. Élection du secrétaire du comité :

L'intersyndicale DDFIP 02 a fait le choix d'une présidence tournante entre les trois organisations syndicales ayant un siège en CHSCT. L'intersyndicale n'a proposé qu'une seule candidature, celle de Mme Sandrine BELTRAN (Solidaires) élue à l'unanimité, qui prend la suite de M. David WLODARCZYK (FO).

La CGT Finances Publiques reprendra le secrétariat l'année prochaine.

2. Présentation du règlement intérieur du CHSCT.

La CGT Finances Publiques et l'ensemble des organisations syndicales votent pour le règlement présenté.

La CGT Finances Publiques demande expressément que ce règlement soit effectivement appliqué par la Direction locale et qu'elle fasse droit à la demande des membres d CHSCT de convoquer un CHSCT spécifique sur les risques liés aux épisodes neigeux de janvier 2019 et d'étudier les demandes de droit de retrait des agents.

3. Approbation des PV des CHSCT des 3/07/2018 et 16/10/2018.

La CGT Finances Publiques et l'ensemble des organisations syndicales votent pour l'approbation des PV.

4. Point sur la réunion du groupe de travail du 17 mai 2019.

La CGT a pris note des différents éléments présentés par la Direction sur les différents registres du CHSCT.

5. Proposition des crédits 2019 :

La CGT s'est opposé à l'utilisation des crédits du CHSCT pour rénover le sol de la salle Gosselin, budget prévisionnel de 8 000 €, en rappelant que cette dépense relève du budget de fonctionnement de la DDFIP et ne doit pas être pris en charge par le CHSCT.

La CGT a proposé que ces crédits soient utilisés en vue de trouver des solutions de climatisation sur les différents sites du département. Cette proposition soutenue par l'ensemble de l'intersyndicale a été retenue par la Direction locale.

6. Bilan du PAP 2017-2018 :

La CGT s'est abstenu de voter sur le sujet, tout comme l'ensemble des organisations syndicales, ce point étant pour nous une simple information.

7. Campagne DUERP/PAP 2018-2019 :

La CGT note que le rapport est un copié-collé du rapport de l'année précédente. La mise à jour complète du DUERP aura lieu fin 2019. La CGT s'est abstenu de voter sur le sujet tout comme l'ensemble des organisations syndicales.

Le médecin de prévention ne s'étant pas déplacé, les points suivants de l'ordre du jour n'ont pas été évoqués :

- 8. Rapport annuel 2018 du Médecin de prévention.
- 9. Présentation du guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments.

10. Bilan annuel 2018 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail :

La CGT s'est abstenu de voter sur le sujet tout comme l'ensemble des organisations syndicales, ce point étant pour nous une simple information.

La Direction nous ayant convoqué sur la demi-journée nous n'avons pas eu le temps d'étudier les points suivants à l'ordre du jour :

- 11. Travaux immobiliers en cours et projets à venir.
- 12. Questions diverses.

La CGT regrette le mépris affiché par la Direction locale pour les représentants du personnel en CHSCT. L'absence de la présidente du CHSCT dans cette instance et le retard de plus d'1h30 de la responsable du Pôle Pilotage et Ressources le démontre. De même que le refus de convoquer le CHSCT suite à la demande expresse de l'ensemble des membres du CHSCT sur une problématique spécifique.

Enfin, la CGT dénonce le fait que la Direction locale réduit le temps des réunions à une demi-journée de manière systématique et prive ainsi les représentants du personnel du temps nécessaire pour préparer sereinement les réunions et dialoguer lors des différentes instances.